

Ordre du jour

Assemblée générale extraordinaire de Triodos Bank NV et Assemblée des détenteurs-rices de certificats d'actions de la Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank (SAAT)

Mardi 29 mars 2022

- | | |
|--------------|--|
| 10h00 | Assemblée générale extraordinaire de Triodos Bank NV <ol style="list-style-type: none">1. Ouverture et annonces2. Approbation du programme limité de rachat de certificats d'actions et autorisation du Conseil d'administration de racheter des certificats d'actions de la Triodos Bank NV dans le cadre de ce programme *3. Varia4. Clôture |
| 11h30 | Assemblée des détenteurs-rices de certificats d'actions de la SAAT <ol style="list-style-type: none">1. Ouverture et annonces2. Explication de la déclaration de vote concernant le programme limité de rachat de certificats d'actions3. Questions et réponses4. Varia5. Clôture |
| 12h30 | Clôture des assemblées (indicatif) |

* Points soumis au vote ; les autres points sont simplement soumis à la discussion.

Notes sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de la Banque Triodos N.V.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Approbation du programme de rachat restreint de certificats d'actions et autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter des certificats d'actions de la Triodos Bank N.V. dans le cadre de ce programme.

Il est proposé d'approuver le programme de rachat restreint de certificats d'actions et d'autoriser le Conseil d'administration de la Banque Triodos N.V. à racheter un maximum de 244 067 certificats d'actions de la Banque Triodos N.V. au prix de 59 EUR par certificat et de la manière et aux conditions énoncées dans le programme d'achat restreint de certificats.

Cette autorisation remplacera l'autorisation accordée par l'Assemblée générale annuelle du 29 juin 2020 sous le point 6c de l'ordre du jour et prendra fin le 20 décembre 2022 ou à une date antérieure à laquelle cette autorisation sera renouvelée.

Principales caractéristiques du programme de rachat restreint des certificats

Le montant maximal disponible pour l'ensemble du programme est de 14,4 millions EUR.

Le prix de rachat d'un certificat est de 59 EUR.

Le programme est organisé en deux étapes :

1. Dispositif de solidarité pour lequel un maximum de 3 millions EUR est réservé.
2. Programme de rachat de certificats pour lequel 11,4 millions EUR ont été réservés, plus le solde éventuel du régime de solidarité.

Dispositif de solidarité

Le dispositif de solidarité prend effet le 30 mars 2022.

Un rachat dans le cadre du dispositif de solidarité est plafonné à 6.000 EUR par compte-titres.

Les critères pour bénéficier du dispositif de solidarité sont les suivants :

- Un besoin important, urgent et immédiat de liquidités pour faire face à des dépenses vitales courantes (loyer, hypothèque, nourriture, frais médicaux) **et**
- Ce besoin urgent est le résultat d'un événement personnel imprévu (par exemple, maladie, chômage) **et**
- Ne pas disposer d'actifs financiers librement disponibles

Toute décision de racheter des certificats d'actions dans le cadre de ce dispositif de solidarité, y compris l'évaluation du respect des critères d'éligibilité, est à la seule discrétion de la Banque Triodos.

En cas de sursouscription, les rachats dans le cadre du dispositif de solidarité seront attribués au prorata des montants souscrits.

En cas de sous-souscription, le solde de la réserve de 3 millions EUR sera ajouté au programme de rachat de certificats d'actions.

Le dispositif de solidarité sera mis en œuvre de la manière et aux conditions décrites plus en détail dans l'annonce qui suit le 30 mars 2022.

Programme de rachat de certificats d'actions

Le programme de rachat commencera une fois que le dispositif de solidarité sera achevé.

Un rachat dans le cadre du programme de rachat de certificats est plafonné à 2.000 EUR par compte-titres.

Chaque détenteur de certificat est éligible pour participer.

En cas de sursouscription, les rachats seront alloués au prorata des montants de souscription, avec pour résultat un montant de rachat par compte-titres enregistré inférieur à 2.000 EUR.

En cas de sous-souscription, un nouveau cycle sera organisé. Tous les détenteurs·rices de certificats pourront participer à un deuxième cycle, si celui-ci est lancé.